

Demandez à n'importe qui en Pologne, en Lettonie, en Esthonie, en Lithuanie, en Roumanie ou en Bulgarie ce qui s'est produit depuis que ces promesses ont été faites. Et quel est le sort des populations de ces divers pays aujourd'hui? J'appelle également l'attention des honorables députés sur les conditions dans lesquelles on conduit les élections en Bulgarie et en Hongrie, conditions auxquelles aucun pays démocratique conscient de sa dignité ne pourrait consentir.

Traite-t-on ces gens avec justice lorsqu'on tolère de telles conditions? Respecte-t-on les obligations que comporte le droit international? Observe-t-on les droits de l'homme ou les droits des petites nations?

Voilà des questions qui démontrent très clairement que M. Kenneth Crawford, journaliste libéral des Etats-Unis, ne se trompait guère lorsqu'il a déclaré.

La charte et l'organisation à laquelle elle donne naissance ne sont qu'une imposture pour dissimuler les mêmes méfaits—la domination des nations faibles par les nations puissantes; la rivalité entre les grandes et puissantes nations; la possibilité d'une guerre mondiale.

La Charte des Nations Unies fut signée par les représentants des gouvernements comme moyen d'assurer dorénavant la paix de l'univers. Depuis lors la guerre a pris fin. Mais chaque jour la situation mondiale s'aggrave. Et qui est à blâmer? Les mêmes nations qui, hier, préconisaient la paix. Il n'y a que quelques courtes semaines que les hostilités ont pris fin et déjà on craint de plus en plus qu'une troisième guerre mondiale éclate.

Je tiens à consigner au compte rendu une citation d'un numéro récent du *Daily Herald*, d'Angleterre, l'organe officiel du parti travailliste britannique. C'est une déclaration qui, à mon sens, est de mauvais augure. Voici le rapport paru dans les journaux de notre pays:

Londres: Le *Daily Herald*, organe du parti travailliste britannique déclarait mercredi que le "monde se dirige en toute connaissance de cause vers une nouvelle guerre".

Le même journal ajoute qu'au conseil des ministres des Affaires extérieures réunis à Londres ont prédominé "la politique du pouvoir, les soupçons et les ambitions" et que les Chartes de l'Atlantique et de San-Francisco "semblent déjà oubliées".

La situation est grave. Même aux Etats-Unis, aux dires de certains rapports, le Congrès s'est intéressé aux mesures qui s'imposent en prévision de ce qu'on appelle le prochain conflit. Il me semble superflu de mentionner l'expédition militaire qui doit entreprendre un long voyage de recherches dans nos territoires du Nord-Ouest, ici même au Canada. Pourquoi cette expédition?

Fait notoire aujourd'hui, alors que des millions de victimes de la guerre demandent la paix, la paix n'existe pas. Partout, sur les ruines de ce qu'était autrefois la civilisation européenne règnent en maîtres la haine, le désespoir, le soupçon et l'intrigue. Le totalitarisme est aussi fort que jamais,—seulement, du noir qui représentait le nazisme et le fascisme, il est passé au rouge. Or, partout où règne des formes de totalitarisme, se trouve le danger constant de violence et d'agression. Et, ce qui ajoute encore infiniment au danger, l'impérialisme commercial est à l'œuvre. Ce dernier peut nous conduire à une guerre bien plus destructrice des ressources humaines que jamais ne l'a été et ne peut l'être un conflit armé. Je parle ici de la guerre économique, si cruelle même en nos pays soi-disant éclairés.

Dans pareil état de choses comment voir la détermination de "préserver les nations futures du fléau de la guerre" et de "pratiquer la tolérance et vivre en paix", comme le veut le préambule à la charte? Plus l'examen est minutieux, plus on devient convaincu que le préambule de la Charte des Nations Unies est insoutenable. Il entre en conflit avec l'organisation universelle décrite dans le corps de la charte, de même qu'avec la situation actuelle d'un monde en ruine, où les mêmes influences jouent toujours.

Etudions la nature de l'organisation proposée par la charte. Dans le peu de temps dont je dispose, je ne puis que traiter brièvement d'un ou deux des points les plus importants.

L'article 2 affirme que l'organisation est fondée sur l'égalité souveraine de toutes les nations. Cependant, je l'ai déjà signalé, sous l'empire de l'article 27, les nations membres sont assujetties, lorsqu'il s'agit de questions essentielles, à la décision de sept des onze membres du Conseil de sécurité. Font exception à cette règle les cinq grandes puissances, les membres permanents de ce conseil. Il leur est loisible, par l'exercice du droit de veto, de rejeter toute telle décision. Le privilège spécial de membre permanent du conseil, ajouté au droit de veto absolu, place ces cinq grandes nations dans une catégorie à part. Bien que les autres pays doivent accepter leurs décisions, elles ne sont pas tenues d'accepter celles des autres nations. Monsieur l'Orateur, est-ce bien là une application du principe de l'égalité souveraine des nations? Si la réponse est affirmative, je dois avouer que, pour ma part, je considère cette interprétation des mots plutôt singulière.

Autre point. L'article 4 déclare que toutes les nations pacifiques peuvent devenir membres de l'Organisation des Nations Unies.